

## Classements individuels de fin de saison 2019-2020

### Calendrier et procédure

Séries concernées	Parution	Demande de modification	Appels et/ou Publication
<p><b>Séries A et B0</b></p> <p>Ces classements sont attribués par la Commission Nationale Top et Evénements</p>	<p>Publication officielle (site FRBTT)</p> <p><b>le 20 avril 2020</b></p>	<p>A adresser à Mr Claude JUNIUS Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles</p> <p><b>le 4 mai 2020</b> date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des modifications</p> <p><b>le 8 mai 2020</b></p> <p>Appels jusqu'au 21 mai date limite chez : Mr Pascal NOEL (S.G. National) Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles</p> <p><b>date de la poste faisant foi</b> <b>Publication le 25 mai 2020</b></p>
<p><b>Séries B2-B4-B6</b></p> <p>Ces classements sont attribués par la Cellule des Classements de l'Aile Francophone</p>	<p>Publication espace joueur Publication espace secrétaire Publication générale (site AFTT)</p> <p><b>le 10 avril 2020</b></p>	<p>ASBL Aile Francophone de la FRBTT Rue Pierre du Diable, 46 5100 Jambes</p> <p><b>jusqu'au 24 avril 2020 dernier délai</b> <b>via l'espace personnel ou courrier</b> date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p><b>le 4 mai 2020</b></p> <p><b>Un appel n'est plus possible</b> <b>en vertu des Règlements Sportifs Francophones</b></p>
<p><b>Séries C0 à NC</b></p> <p>Ces classements sont attribués par les Provinces</p>	<p>Publication espace joueur Publication espace secrétaire Publication générale (site AFTT)</p> <p><b>le 10 avril 2020</b></p>	<p><b>Réclamation motivée à introduire chez :</b> responsable provincial</p> <p><b>par courrier (voir dates provinciales)</b> <b>ou via l'espace personnel</b> <b>jusqu'au 24 avril 2020 dernier délai</b> date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p><b>le 4 mai 2020</b></p> <p><b>Un appel n'est plus possible</b> <b>en vertu des Règlements Sportifs Francophones</b></p>

#### MODALITES A RESPECTER POUR L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION

**Dans tous les cas, seul la joueuse ou le joueur a le droit d'introduire une demande de modification.**

Cette demande doit être motivée et envoyée **par courrier normal ou via l'espace personnel** à l'Instance renseignée dans le tableau ci-dessus.  
Nous insistons sur le fait qu'il n'existe plus de possibilité d'appel. Le classement qui sera attribué après l'analyse d'une éventuelle demande de modification **sera définitif.**

Nous vous invitons à vous référer aux Règlements Sportifs Francophones (articles 34 et 35) pour de plus amples renseignements.